

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ORGANISME DE FORMATION

Article 1 : Objet et Champ d'Application

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes relatives à l'organisation et au fonctionnement des formations dispensées par notre organisme de formation. Il s'applique à tous les participants inscrits à une session de formation

Article 2 : Accès aux Formations

2.1 Inscription

L'inscription à une formation est obligatoire et se fait via nos équipes dédiées et la signature d'une convention de formation et l'acceptation tacite du devis.

2.2 Accès à la formation

Les modalités d'accès à la formation en présentiel ou en distanciel sont communiqués aux apprenants via la convocation.

Article 3 : Déroulement des Formations

3.1 Dispensation de la formation

Les formations sont dispensées par les formateurs CAPILLUM en présentiel ou en visioconférence.

3.2 Horaires et Durée

Les modalités d'accès à la formation en présentiel ou en distanciel sont communiqués aux apprenants via la convocation.

3.3 Matériel et Connexion

En présentiel, l'ensemble du matériel nécessaire à la formation sera fourni par l'organisme.

En visioconférence, les participants doivent disposer du matériel nécessaire (ordinateur, casque audio, webcam) et d'une connexion internet stable. Notre organisme n'est pas responsable des

problèmes techniques indépendants de notre volonté.

Article 4 : Comportement et Discipline

4.1 Respect et Courtoisie

Les participants doivent faire preuve de respect et de courtoisie envers les formateurs et les autres participants lors des interactions. Tout comportement perturbateur ou irrespectueux pourra entraîner des sanctions.

4.2 Utilisation des Outils

L'utilisation des outils de communication en distanciel (chat, etc.) doit être appropriée et conforme aux règles de bonne conduite. Les messages à caractère offensant ou inapproprié sont interdits.

4.3 Propriété Intellectuelle

Les contenus de formation sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction, diffusion ou utilisation des contenus sans autorisation préalable est interdite.

Article 5 : Évaluation et Attestation

5.1 Évaluation

Les modalités d'évaluation sont précisées dans le programme de formation ainsi qu'au début de chaque formation. Les participants doivent respecter les consignes pour les évaluations.

5.2 Attestation de formation

La délivrance des attestations de formation est conditionnée par l'achèvement de tous les modules de la formation. Les certificats seront envoyés par voie électronique, par courrier ou remis en main propre.

Article 6 : Santé et Sécurité

6.1 Consignes de sécurité

Pour les formations en présentiel, les consignes spécifiques au lieu seront communiquées au début de la session si il y en a. Les participants doivent les respecter strictement.

6.2 Mesures sanitaires

Dans le cadre des formations en présentiel, les participants doivent respecter les mesures sanitaires en vigueur (ex. port du masque, désinfection des mains).

6.3 Accessibilité

L'organisme met tout en œuvre pour accueillir les participants en situation de handicap dans les meilleures conditions. Toute demande spécifique doit être communiquée à l'avance.

Article 7 : Sanctions

En cas de non-respect du présent règlement intérieur, des sanctions peuvent être prises, allant de l'avertissement à l'exclusion définitive de la formation sans remboursement des frais engagés.

Article 8 : Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit ou par mail à l'organisme de formation. Une réponse sera apportée dans les plus brefs délais.

CAPILLUM

Site de Cataroux – PL1811 - 8 rue de la Grolière – 63100 Clermont-Ferrand

Email : formation@capillum.fr

Article 9 : Modification du Règlement

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par l'organisme de formation. Les participants seront informés des modifications par email.

Article 10 : Protection des Données

Les données personnelles collectées lors de l'inscription et lors des formations sont utilisées exclusivement dans le cadre de la gestion administrative et pédagogique des formations, conformément au RGPD.

CAPILLUM – Site de Cataroux – PL1811 - 8 rue de la Grolière – 63100 Clermont-Ferrand

formation@capillum.fr

SIRET 85024301500037

NAF 1393Z Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 84630604363
du préfet de la région Auvergne Rhône Alpes

Article 11 : Entrée en Vigueur et Acceptation

Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter du [25/06/2024] et est disponible en consultation avant, pendant et après la formation. La participation à la formation vaut acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement.

CAPILLUM

Date : 01/11/2024

Signature du Responsable :

Clément Baldellou



SAS CAPILLUM
22 allée Alan Turing
63000 Clermont-Ferrand
SAS au capital de 58 736€
Siret: 850 243 015 00029